
Erratum

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 3 janvier 2003,
135^e année, n^o 1.

À la page 33, l'en-tête de l'Arrêté du ministre responsable de la Faune et des Parcs en date du 13 décembre 2002 aurait dû se lire: «**A.M.**, 2002-020».

40022